

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002134

OBJET :

Conventions de formation professionnelle pour des permis poids lourd, avec l'organisme AFTRAL pour un montant de 22 440 € pour 11 agents de la CAHM

Réf. : TS/EC (Ressources humaines)

Rubrique dématérialisée : 1.4. Marchés - « Autre contrat »

Pièce annexe : 2 conventions

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la passation des contrats, convention de prestation de service, de maintenance et d'entretien en deçà du seuil réglementaire applicable aux marchés à procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la formation professionnelle des agents, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, souhaite faire passer le permis poids lourds à 11 de ses agents ;

CONSIDERANT que l'organisme AFTRAL propose cette formation.

DÉCIDE

- **Article 1** : De passer avec l'organisme AFTRAL, domicilié ZI Croix Sud à Narbonne (11 100) deux conventions de formation professionnelle continue réparties en deux groupes :
 - Premier groupe de 4 agents : 6 800,00 € HT, soit 8 160,00 € TTC
 - Deuxième groupe de 7 agents : 11 900,00 € HT, soit 14 280,00 € TTCAfin que les participants puissent obtenir leurs permis poids lourd (catégorie C) avec ETG et prépa. aux interro. écrites/orales-e-learning.
Le coût total de cette formation s'élève à la somme de 22 440 € TTC.
- **Article 2** : De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 08 octobre 2021

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 15 octobre 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20211008-C00213410-AR